



Bagnols en Forêt



- **Le Mot du Maire** > 3
- **Budgets** > 4
- **Travaux et réalisations**
 - > L'OTI s'installe à Bagnols 8
 - > Voûte de l'annexe de la mairie 8
 - > Bureau des Ressources Humaines 9
 - > Sécurisation des passages piétons 9
 - > Rénovation énergétique de l'école 9
- **Solidarité**
- **Ressources humaines**
 - > Prestations du CCAS 10
 - > Nouveaux agents, nouveaux postes 11
- **Associations et évènements**
 - > Le Marché d'Antan 12
 - > L'association des parents d'élèves 12
 - > Les abeilles et nous - Arkéodidacte 13
 - > Ex Libris 13
 - > Orig'in 83 14
 - > Réseau des médiathèques 14
 - > Ciné-village 15
- **Environnement**
 - > Grand ménage de printemps 16
 - > Parc Naturel Régional 17
 - > SMIDDEV 18
- **Opposition**
- **Démocratie**
 - > Projet de décharge du BTP à Fontante 19
 - > Elections européennes 20
 - > Modification du Conseil Municipal 20
 - > Elus locaux et indemnités 21
 - > Elus et référents de quartier 21
 - > Recensement 21
- **Sécurité et risque incendie**
 - > Les OLD 22
 - > L'assistant de prévention 23
 - > Formation Sauvetage Secourisme 23

Mairie

- 🏠 1, place de l'Hôtel de Ville
83608 Bagnols-en-Forêt cedex
- ☎ 04 94 40 31 50
- 📠 04 94 40 67 57
- ✉ mairie@bagnolsenforet.fr
- 🌐 www.bagnolsenforet.fr
- 📘 https://facebook.com/bagnolsenforet
- 📺 YouTube : Mairie de Bagnols en Forêt

Bagnols-en-Forêt

Mai 2024 - édité par la mairie de Bagnols-en-Forêt

Directeur de la publication
René BOUCHARD
Rédacteur en chef
Vincent VAROQUI-ROLLAND
Rédacteur
Julien CIANFICHI

Conception / Mise en page
Gérard BRAIDA
Photos Vincent VAROQUI,
Gérard BRAIDA, Julien CIANFICHI
et équipe municipale

Tirage : 100 exemplaires
imprimés par EXAPRINT
Ne pas jeter sur la voie publique



En couverture : Festival Francis Poulenc - Concert du 19 mai 2024 - Anahit Sérékian au piano et Pauline Courtin au chant - Eglise Saint-Antonin de Bagnols-en-Forêt



Le mot du maire

Bagnolaises, Bagnolais,

Voici le nouveau Bulletin Municipal. L'équipe majoritaire a souhaité en modifier la fréquence, passant de 2 à 3 numéros par an : en mai, octobre et février. Avec une pagination réduite, la lecture en sera facilitée et permettra la publication d'articles et d'informations plus en phase avec l'agenda des événements et des festivités ponctuant la vie du village.

Les précipitations du printemps nous laissent augurer un été qui devrait se dérouler sans restriction ni arrêté préfectoral contraignant. Cependant, il n'est pas temps de relâcher nos efforts et de mettre un terme aux comportements de sobriété et de nécessaire responsabilité que nous avons su construire. La ressource reste fragile et toute l'eau que nous ne prélèverons pas dans nos forages, sécurisera notre alimentation si une nouvelle sécheresse se faisait jour durant l'automne.

Dans ce numéro, vous aurez un aperçu très détaillé du bilan de clôture 2023 et de l'affectation des résultats au budget prévisionnel 2024. Vous constaterez que les finances de la Commune se portent bien, notre gestion rigoureuse des deniers publics permettant de réaliser les investissements nécessaires et de répondre aux besoins de la population en matière d'infrastructures et de services. La rénovation et la mise en valeur du patrimoine communal s'affirment comme des objectifs majeurs de notre mandature.

Je ne décrirai pas l'extraordinaire dynamisme de nos Associations locales œuvrant sans retenue au développement de l'attractivité et du lien sur notre territoire, vous lirez tout cela, en détail, dans les prochaines pages.

Je tiens cependant à mettre sous les projecteurs deux initiatives qui revêtent un intérêt collectif indéniable.

La bibliothèque, gérée par les bénévoles du Foyer rural, rejoint le réseau des médiathèques du Pays de Fayence permettant ainsi l'accès à de nombreux ouvrages, des supports numériques et des DVD ainsi qu'à la Presse et aux magazines nationaux. Cette décision prise par le Foyer rural local en partenariat avec la Commune, contribuera à élargir l'offre culturelle et à mutualiser le fonds de documents présent dans toutes les médiathèques du Pays de Fayence. A noter que l'adhésion est gratuite : son but étant de rapprocher la population des lieux de Culture, difficilement accessibles dans les territoires ruraux.

Le Cinéma itinérant animé par l'Association « Maison pour tous » de Montauroux, assure, la projection de 2 films récents par soirée, les 1^{ers} et 3^{èmes} lundis du mois. Ces séances se déroulent au Foyer municipal et semblent avoir trouvé leur public puisque l'on constate la présence d'une trentaine de spectateurs lors de chaque soirée. Cette offre culturelle de proximité a le mérite de rapprocher le 7^{ème} Art des cinéphiles bagnolais désireux de retrouver l'ambiance singulière des salles obscures à quelques pas de chez eux.

Ces 2 initiatives ont pour dénominateur commun une seule et même volonté : celle de rendre réelle notre appartenance à une Communauté, de décliner sur l'ensemble du Pays de Fayence des

activités et des services qui font lien et donnent accès à une Culture commune, capable de nous rassembler autour de valeurs partagées. L'ouverture prochaine d'un Office de Tourisme Intercommunal sur le Boulevard du Rayol, complètera ces actions de mutualisation, nécessaires à la construction d'un avenir porteur de résilience et de sécurité.

C'est en 2024 que démarre la période test pour le déploiement de la Redevance Incitative, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025. Cette nouvelle manière de calculer la participation de l'usager au financement du Service public de gestion des déchets est, à juste titre, source de beaucoup de changement et d'inquiétude.

A Bagnols en Forêt, la distribution des conteneurs pour une collecte en porte à porte est achevée depuis décembre 2023. Chacun doit, dès à présent, s'habituer à sortir son conteneur et évaluer la quantité de déchets produite afin de définir quel forfait sera à même de répondre à son besoin d'utilisation du service de collecte.

N'attendez pas le dernier moment pour poser vos questions, dissiper vos doutes ou vos inquiétudes. 2024 est l'année de tous les ajustements, des derniers réglages, des solutions à trouver pour résoudre les problèmes, des explications à demander pour faciliter la compréhension de chacun.

La nécessaire réduction des tonnages à enfouir nous condamne à réussir cette transition. Ce changement de paradigme est indispensable si nous voulons contenir les dépenses du Service déchets dans des limites supportables par l'usager. Nous ne sommes plus seuls dans cette aventure et 2 autres territoires de la Région Sud nous ont emboîté le pas, convaincus que la maîtrise des coûts grâce à la baisse des tonnages à enfouir passe par la mise en œuvre de la Redevance Incitative.

Comme tout changement important, la mise en place d'une action de prévention de cette envergure, parce qu'elle sollicite un comportement responsable et engagé de la part des usagers, ne se fera pas sans difficultés. Il nous faudra résister aux périodes de doute, au sentiment désagréable que ça ne marchera pas. Construisons patiemment nos nouvelles habitudes, améliorons notre geste de tri, de compostage, de valorisation et de réutilisation pour réduire autant que possible notre production de déchets.

Et surtout, restons solidaires et ne cédon pas à la division et à l'individualisme.

Parce que les comportements de chacun garantissent la réussite de tous, nous partagerons, dans un avenir proche, l'immense satisfaction d'avoir réussi ensemble à relever ce défi collectif, favorable à la construction d'une Communauté autonome, porteuse d'un projet de territoire ambitieux et désirable.

Très amicalement,
René Bouchard
Maire de Bagnols en Forêt.



BUDGETS

<https://youtu.be/V8hiZ0hzGws>

Bagnols-en-Forêt compte parmi les Communes expérimentant le Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes de l'exercice 2023. Le CFU remplace à la fois le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG).

Sa mise en place vise plusieurs objectifs : simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes. Le déploiement du CFU s'inscrit

dans la démarche de dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires.

Si cette phase expérimentale s'avère concluante, le CFU devrait s'imposer à toutes les Communes pour la présentation de leurs comptes locaux dans les années à venir.

La Municipalité distingue deux budgets : le budget principal de la ville et le budget annexe ne concernant que la Maison de Santé.

BUDGET PRINCIPAL

BILAN DE CLÔTURE 2023 (COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023) ET AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Bilan de clôture		Affectation des résultats	
Compte financier unique 2023		Au budget primitif 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	4 803 623,84 €	RECETTES	
Total des dépenses	4 081 440,55 €	R.002 - Excédent antérieur	183 990,37 €
= Résultat exercice	722 183,29 €		
Résultat repris de 2022	308 397,71 €		
= Résultat de clôture 2023	1 030 581,00 €		
-RAR dépenses 2023	-303,37 €		
+RAR recettes 2023	0,00 €		
= TOTAL	1 030 277,63 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	1 706 048,44 €	DEPENSES	
Total des dépenses	1 412 879,22 €	Reste à réaliser 2023	53 741,25 €
= Résultat exercice	293 169,22 €	TOTAL	53 741,25 €
Résultat repris de 2022	-30 662,51 €		
= Résultat de clôture 2023	262 486,71 €	RECETTES	
-RAR dépenses 2023	-53 741,25 €	Reste à réaliser 2023	52 997,37 €
+RAR recettes 2023	52 997,37 €	R.001 - Excédent antérieur	262 486,71 €
= TOTAL	261 742,83 €	Art.1068 - Excédent fonct. capital	846 590,63 €
		TOTAL	1 162 074,71 €

► Le résultat de 2022 était déjà excédentaire de **308 397,71 €**

► Le résultat de 2023 est excédentaire de **722 183,29 €**

► Au total, le résultat de clôture de l'exercice 2023 est donc excédentaire de **1 030 581 €**

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter ce résultat excédentaire comme suit :

► Maintien de **183 990,37 €** en section Fonctionnement (R.002)

► Dotation complémentaire de **846 590,63 €** en section Investissement (compte 1068)

PRÉVISIONS 2024

Chapitre	Proposé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	1 076 661,48 €	915 635,56 €	824 054,19 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 329 807,61 €	2 145 946,04 €	1 953 004,24 €
014 - Atténuations de produits	350 116,00 €	343 849,00 €	345 737,00 €
023 - Virement à la section d'investissement			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 295,38 €	260 145,71 €	157 576,14 €
65 - Autres charges de gestion courante	273 537,87 €	301 936,74 €	188 424,94 €
66 - Charges financières	49 064,03 €	44 420,27 €	43 363,48 €
67 - Charges spécifiques	500,00 €	62 530,06 €	18 813,90 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	70 000,00 €	6 977,17 €	50 000,00 €
Total	4 344 982,37 €	4 081 440,55 €	3 580 973,89 €

Dépenses section de fonctionnement

Le chapitre 011 (charges à caractère général) est principalement concerné par les dépenses suivantes :

- D'électricité pour 79 000 € en diminution par rapport à 2023 à la suite de la relance du marché subséquent et la stabilisation des tarifs pour 2024,
- De maintenance : pour 58 000 €, sont concernés les contrats de maintenance réglementaire (VMC, parafoudre, ascenseur), le parc informatique, la maintenance des feux de signalisation et radars pédagogiques, la maintenance des logiciels métiers...

- Les contrats de prestations de service pour 25 000 € : analyses alimentaires, contrat de dératization, contrat pour l'entretien de la DECI avec la CCPF, l'enlèvement en fourrière des véhicules, la fourrière animale...
- Les frais de gardiennage ONF des deux sites d'enfouissement des déchets pour 126 000 €,
- Les dépenses d'alimentation (restaurant scolaire) pour 100 000 €,
- Les contrats d'assurances pour 48 000 €,
- Des frais de téléphone, internet et affranchissement pour 38 000 €,
- Des frais d'entretien pour 85 000 €.

L'augmentation de ce chapitre est due notamment aux frais d'honoraires dans le cadre du lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de Centre de Loisirs Sans Hébergement (indemnités à verser aux candidats non retenus) qui augmentent de 43 % (pour 60 000 €).

Globalement ce chapitre 011 se maintient malgré une réévaluation du budget alimentation (+ 29%) et l'augmentation des dépenses pour l'entretien des bâtiments, du matériel roulant et des réseaux divers qui doivent être réévalués par rapport au vieillissement et à l'usure de certains matériels et bâtiments.

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) se décomposent comme suit : 1 141 000 € pour les dépenses liées aux personnels titulaires en 2024, et 475 000 € pour les contractuels.

Pour 2023, les prévisions budgétaires étaient de 1 119 000 € pour les personnels titulaires et 413 000 € pour les contractuels.

L'augmentation prévue au chapitre 012 est due principalement aux revalorisations salariales votées au niveau national : revalorisation du point d'indice (juillet 2023) et modification des grilles indiciaires avec 5 points d'indice majoré supplémentaires pour les agents titulaires et contractuels (1er janvier 2024).

Le chapitre 014 concerne le reversement du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Dépenses section d'investissement

Le chapitre 001 concerne le report du résultat négatif en investissement. Pour 2023, il n'y a pas de solde négatif.

Le chapitre 040 concerne les dotations aux amortissements.

Le chapitre 16 concerne le remboursement en capital des emprunts.

Le chapitre 20 concerne les dépenses d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet du centre aéré et le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre à hauteur de 220 000 €, le coût des études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que des frais d'étude pour les projets de la Collectivité.

Le chapitre 21 concerne essentiellement la finalisation des travaux de passage aux LEDs de l'éclairage public, les travaux de rénovation de voirie, la mise

Recettes section de fonctionnement

Le chapitre 013 concerne le prévisionnel des remboursements des indemnités journalières.

Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements.

Le chapitre 70 concerne principalement les redevances liées à l'Autorisation d'Occupation du Territoire versées par la Société Publique Locale du Vallon des Pins et par le SMIDDEV, les facturations pour le périscolaire et le centre aéré, le remboursement des frais de personnel mis à disposition, les redevances d'Occupation du Domaine Public pour les terrasses occupées par les restaurateurs notamment...

Une forte diminution est attendue et qui correspond :

- à la diminution de la redevance versée par le SMIDDEV à compter de juillet 2024 une fois l'usine de valorisation multi filières achevée.

Le chapitre 023 concerne le virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettant de financer les dépenses d'investissement. Cette année, aucun virement n'est prévu. En 2023, il était prévu un virement de 329 101,28 € qui n'a pas été réalisé.

Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements : ces charges sont le résultat des décisions prises concernant le type de biens objets des amortissements et de la durée d'amortissement des biens décidés avant 2023 et après 2023. En effet, pour les communes de moins de 3500 habitants seuls certains biens doivent être amortis. À compter de 2023, il s'agit des véhicules, du mobilier de bureau, du mobilier urbain et du matériel informatique.

Le chapitre 65 concerne principalement les charges relatives aux indemnités des élus, aux contributions au SYMIELEC, aux contributions versées aux autres collectivités dans le cadre des dérogations scolaires, du transport scolaire, de la mutualisation des titres sécurisés, des subventions versées aux associations et aux charges diverses de gestion courante.

La subvention de fonctionnement au CCAS diminue, elle passe de 20 800 € à 3 900 €, conséquemment à un excédent budgétaire important.

La subvention de fonctionnement à la caisse des écoles passe de 29 000 € à environ 49 000 €. Les besoins de la caisse des écoles sont en augmentation notamment par rapport au budget transport et au cycle « aisance aquatique » qui doit désormais concerner davantage de classes.

Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 concerne l'annulation de titres.

Le chapitre 68 concerne la constitution de provisions pour créances douteuses, pour risques/contentieux. Si la provision pour créances douteuses reste identique, la provision pour contentieux est prévue à hauteur de 50 000 € suite au dépôt d'une requête indemnitaire devant le Tribunal Administratif fin 2023.

Chapitre	RAR 2023	Proposé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			30 682,51 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 831,00 €	5 729,00 €	2 511,00 €
041 - Opérations patrimoniales			1 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		340 754,39 €	649 534,24 €	625 656,64 €
20 - Immobilisations incorporelles	12 450,00 €	380 072,14 €	130 178,62 €	1 878,94 €
204 - Subvention d'équipement versée				65 179,98 €
21 - Immobilisations corporelles	39 306,45 €	815 614,18 €	401 883,01 €	999 919,38 €
23 - Immobilisations en cours	1 984,80 €	523 760,00 €	224 354,35 €	663 346,82 €
27 - Autres immobilisations financières			200,00 €	
454101 - Travaux d'office				6 198,00 €
Total	53 741,25 €	2 066 031,71 €	1 443 561,73 €	1 553 115,07 €

en œuvre de nouveaux poteaux incendie et les travaux prévus pour le réseau pluvial de la Rouvière.

Le chapitre 23 concerne principalement les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire pour 440 000 €.

Chapitre	Proposé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté	183 990,37 €	308 397,71 €	148 472,63 €
013 - Atténuations de charges	10 000,00 €	8 465,88 €	30 644,20 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 831,00 €	5 729,00 €	2 511,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 030 450,00 €	1 569 786,30 €	816 090,80 €
73 - Impôts et taxes	30 000,00 €	31 686,30 €	
731 - Fiscalité locale	2 755 000,00 €	2 666 148,66 €	2 481 663,00 €
74 - Dotations et participations	147 711,00 €	179 818,88 €	209 963,06 €
75 - Autres produits de gestion courante	182 000,00 €	137 627,70 €	75 410,07 €
77 - Produits exceptionnels		70 406,62 €	124 616,84 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions		133 954,50 €	
Total	4 344 982,37 €	5 112 021,55 €	3 889 371,60 €

Budget

- par le fait qu'en 2023, la redevance du SMIDDEV du second semestre 2022 n'avait pu être comptabilisée sur 2022 et a donc été reportée sur le budget 2023, augmentant les recettes totales de 2023.

Le chapitre 73 concerne la fiscalité (Attribution compensation, taxe foncière, taxe sur les déchets stockés...).

Recettes section d'investissement

Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements.

Le chapitre 10 concerne essentiellement l'excédent de fonctionnement reversé au compte 1068 pour alimenter la section d'investissement, le versement de la taxe d'aménagement et du FCTVA.

Le chapitre 13 correspond aux versements des subventions de l'Etat pour la rénovation énergétique du groupe scolaire, du fond vert pour l'éclairage public, les subventions du Département pour la sécurisation de la voirie et l'entretien des chemins ruraux, la subvention de la Région dans le cadre des travaux de réfection des lavoirs.

Equilibre des sections

Chapitre	RAR 2023	Proposé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		262 486,71 €		237 640,16 €
021 - Virement de la section de fonctionnement				
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		195 295,38 €	260 145,71 €	157 576,14 €
041 - Opérations patrimoniales			1 000,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 141 590,63 €	440 910,28 €	794 705,68 €
13 - Subventions d'investissement	52 997,37 €	427 402,87 €	500 905,38 €	459 951,32 €
16 - Emprunts et dettes assimilées			500 000,00 €	1 000 100,00 €
21 - Immobilisations corporelles			3 087,07 €	
454201 - Travaux d'office				
0248 - Produits cessions d'immobilisation		40 000,00 €		
Total	52 997,37 €	2 066 775,59 €	1 706 048,44 €	2 649 973,30 €

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 344 982,37 €	4 344 982,37 €
Investissement	2 119 772,96 €	2 119 772,96 €

Le chapitre 74 concerne le versement de la dotation forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale et le FCTVA.

Le chapitre 75 concerne le versement des loyers, versement pour la cantine à 1 € et les autres produits divers de gestion courante.

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ

BILAN DE CLÔTURE 2023 (COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023) ET AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Bilan de clôture		Affectation des résultats	
Compte financier unique 2023		Au budget primitif 2024	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	93 288,88 €	RECETTES	
Total des dépenses	28 334,00 €		
= Résultat exercice	64 954,88 €		
Résultat repris de 2022	4 367,68 €		
= Résultat de clôture 2023	69 322,56 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	135 249,73 €	DEPENSES	
Total des dépenses	154 208,45 €	D.001 Déficit antérieur	-66 583,91 €
= Résultat exercice	-18 958,72 €		
Résultat repris de 2022	-47 625,19 €	RECETTES	
= Résultat de clôture 2023	-66 583,91 €		
-RAR dépenses 2023	0,00 €	Art.1068 - Excédent fonct. capital	69 322,56 €
+RAR recettes 2023	0,00 €		
= TOTAL	-66 583,91 €	Total	2 738,65 €

Budget

PRÉVISIONS 2024

Dépenses section de fonctionnement

Le chapitre 011 (charges à caractère général) est principalement concerné par les dépenses d'entretien réalisées en régie et le contrat de maintenance des extincteurs.

Le chapitre 023 concerne le virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettant de financer les dépenses d'investissement.

Le chapitre 65 concerne la régularisation des centimes de la TVA de 2023.

Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre	Proposé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
002 - Résultats de fonctionnement reporté (déficit)			
011 - Charges à caractère général	1 737,07 €	935,74 €	16 333,03 €
023 - Virement à la section d'investissement	72 316,97 €		
65 - Autres charges de gestion courante	1,58 €	2 723,97 €	
66 - Charges financières	23 944,38 €	24 674,29 €	25 389,98 €
67 - Charges exceptionnelles			315,08 €
Total	98 000 €	28 334 €	42 038,09 €

Dépenses section d'investissement

Le chapitre 001 concerne le report du résultat négatif de 2023 en investissement.

Le chapitre 16 concerne le remboursement en capital des emprunts.

Le chapitre 21 concerne des travaux d'entretien et de réparation à réaliser au sein de la maison de santé.

Chapitre	Proposé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	66 583,91 €	47 625,19 €	391 532,90 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			97 003,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 007,94 €	37 172,03 €	36 062,34 €
21 - Immobilisations corporelles	36 047,68 €	860,00 €	1 883,10 €
23 - Immobilisations en cours		116 176,42 €	33 518,02 €
Total	141 639,53 €	201 833,64 €	559 999,36 €

Recettes section de fonctionnement

Le chapitre 75 concerne le versement des loyers.

Chapitre	Proposé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté		4 367,68 €	8 210,31 €
75 - Autres produits de gestion courante	98 000,00 €	92 288,88 €	75 374,87 €
77 - Produits exceptionnels			
Total	98 000,00 €	95 656,56 €	83 585,18 €

Recettes section d'investissement

Le chapitre 021 concerne le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibrer le budget.

Le chapitre 10 concerne l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Chapitre	Proposé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
021 - Virement de la section de fonctionnement	72 316,97 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	69 322,56 €	133 867,33 €	110 000,00 €
13 - Subventions d'investissement			402 374,17 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 382,40 €	
21 - Immobilisations corporelles			
454201 - Travaux d'office			
Total	141 639,53 €	135 249,73 €	512 374,17 €

Equilibre des sections

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	98 000,00 €	98 000,00 €
Investissement	141 639,53 €	141 639,53 €



Travaux et réalisations

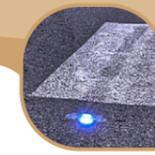
L'Office du Tourisme Intercommunal s'installe à Bagnols-en-Forêt

Un nouveau local pour l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) est en cours d'aménagement boulevard du Rayol.

Pour ce faire, l'un des deux garages acquis par la Municipalité lors de l'achat du bien abritant l'actuel gîte municipal est en cours de transformation. Les travaux s'effectuent en régie (c'est-à-dire grâce aux compétences des services municipaux).

Cette décision stratégique reflète la volonté municipale de positionner l'OTI de manière plus centrale, à proximité du marché hebdomadaire, du gîte municipal et au cœur du village.

Ce nouveau local offrira une vitrine dynamique pour promouvoir les attraits de notre territoire et fournir des informations précieuses aux visiteurs, consolidant ainsi l'attrait touristique de la Commune.



Travaux et réalisations

POURSUITE DE LA RESTRUCTURATION DES LOCAUX MUNICIPAUX : AGRANDISSEMENT DU BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Alors que la population Bagnolaise croît régulièrement, et donc les effectifs et charges de travail des équipes municipales, le bureau des Ressources Humaines s'agrandit.

Mais comment est-ce possible sans bouger les murs, vous demandez-vous ? En déplaçant les serveurs informatiques qui étaient jusque-là disposés dans une petite pièce attenante...

En bref, la Municipalité renforce la sécurisation de ses réseaux informatiques tout en optimisant les conditions de travail des agents affectés aux Ressources Humaines.



Sécurisation des passages piétons

Les Services Techniques Municipaux ont installé des points lumineux afin d'augmenter la visibilité des passages piétons et donc améliorer la sécurité des franchissements, surtout de nuit.

Ces installations ont été financées pour partie par le département dans le cadre d'une subvention accordée à la Commune.



RÉHABILITATION DE LA VOÛTE SOUS L'ANNEXE DE LA MAIRIE

La Municipalité a récemment lancé un chantier de rénovation de la voûte sous l'annexe de la Mairie, un espace dont le dimensionnement facilite l'accès à un ascenseur pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Longtemps négligé, cet espace était dans un état proche de l'insalubrité en raison de problèmes d'humidité. Une transformation remarquable opérée par les Services Techniques Municipaux, et orchestrée par notre chargé de mission en urbanisme et construction.



Nos agents sont parvenus à concilier l'inconciliable : moderniser en préservant le cachet historique, tout en répondant aux problématiques liées à l'humidité.

Les améliorations comprennent l'installation de toilettes adaptées aux PMR, ainsi qu'un local pour les poubelles.

Atteste de la volonté de la Municipalité de progresser concernant la qualité des infrastructures et l'égalité d'accès aux services publics.



Rénovation énergétique de l'école : un engagement pour l'avenir

A l'heure où les coûts de l'énergie s'envolent, afin de réduire les déperditions de chaleur et d'augmenter le confort thermique pour nos jeunes élèves comme pour les adultes intervenants, des travaux d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) sont en cours de réalisation sur le bâtiment scolaire.



Le projet comprend l'ajout de 16 cm d'isolant sur la façade extérieure de l'école, ainsi que le remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes extérieures.

L'utilisation de filtres pour les nouvelles fenêtres permet de répondre aux exigences de sécurité dans le cadre du plan de prévention des risques propres au groupe scolaire. Désormais, il n'est plus possible de regarder à l'intérieur de l'école depuis les rues voisines.

Ces vitres offriront également une résistance thermique en été, limitant la pénétration de la chaleur au sein du bâtiment.





Solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bagnols-en-Forêt a proposé de nombreuses activités dans le but de promouvoir la santé, les liens sociaux, l'inclusion numérique.

Ces initiatives ont rencontré un grand succès, touchant principalement un public "sénior" qui a pu en tirer de nombreux bénéfices. Petit passage en revue.

Les ateliers numériques

En partenariat avec l'Association Santé Éducation et Prévention des Territoires (ASEPT).

Réduire la fracture numérique transgénérationnelle, combattre l'illectronisme, permettre au plus grand nombre de s'adapter rapidement au monde numérique actuel : ce sont les objectifs visés, et atteints. Une aide de première nécessité en ces temps de dématérialisation générale des services, du commerce, de la santé.



Retour sur les prestations du CCAS : pour l'autonomie et le bien-être

En partenariat avec TERRADEA, le concept d'un esprit sain dans un corps sain : pour le plaisir de cheminer ensemble, de toujours apprendre, d'échanger, de se muscler le corps... Et l'esprit. Un format autour d'une sortie, un thème différent à chaque fois. Sur chacune des balades, un intervenant pour faire découvrir le patrimoine local, la peinture, le bien-être, l'alimentation ...



Bouger pour garder mon équilibre

Cette initiative, organisée en partenariat avec la Mutualité Française, axée sur la santé et la sécurité, a permis aux participants d'acquérir des techniques simples mais efficaces pour maintenir leur équilibre et leur mobilité au quotidien.



Un parent fait un don au profit des élèves de l'école communale

La Municipalité se joint à l'ensemble de l'équipe éducative du groupe scolaire Frédéric Gagliolo pour exprimer ses sincères remerciements à Monsieur DUVEAU Alexandre et les laboratoires Phytoceutic

Son engagement et sa détermination ont été essentiels pour concrétiser le don de 8 ordinateurs à l'établissement scolaire. Une façon de recycler un matériel devenu obsolète pour l'entreprise mais vital pour le groupe scolaire puisque ce geste de générosité intervient à un moment opportun.

Un renouvellement du matériel était nécessaire pour moderniser la salle informatique. Grâce à cette contribution, les élèves bénéficieront d'équipements de qualité.



Sept des huit ordinateurs offerts

Ces événements organisés par le CCAS sont gratuits !

<https://www.bagnolsenforet.fr/ccas/>



Centre Communal d'Action Sociale
1 Place de l'hôtel de ville
83600 Bagnols-en-Forêt
Téléphone : 04 94 40 24 63
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h



Ressources humaines

NOUVEAUX AGENTS, NOUVEAUX POSTES

L'équipe municipale s'engage résolument dans une démarche de structuration et d'augmentation de compétences des services de la Mairie, affirmant ainsi sa volonté de répondre de manière proactive aux besoins croissants des Bagnolais(es).

Création de postes de rédacteur

Deux agents ont réussi le concours de rédacteur en ce début d'année. La réussite à ce concours permet d'augmenter significativement le niveau de compétence de la Municipalité en les affectant sur des postes de rédacteur.

La première affectation concerne la création d'un pôle qui sera en charge des plans de formations, de la prestation sociale complémentaire et de la relation avec le Comité d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.

La deuxième concerne la nomination d'un responsable au Service Finances.

Création d'un poste de technicien "Chargé de suivis travaux"

Afin d'assurer un suivi rigoureux des travaux et d'optimiser l'organisation des interventions réalisées par des prestataires privés, la municipalité décide de créer le poste de technicien "Chargé de suivis travaux".

Il aura pour mission principale de coordonner les différentes étapes des projets, garantissant ainsi leur bonne exécution dans les délais impartis et en respectant les normes de qualité établies.

Renforcement des effectifs de la Police Municipale

Suite à une demande de mutation, une nouvelle recrue a rejoint l'équipe en avril dernier. Un renforcement pour l'équipe des Agents de Surveillances de la Voie Publique (ASVP) pour la saison estivale, avec l'arrivée d'un nouvel agent chargé d'épauler les patrouilles pédestres.

M. Darnige, après une carrière au 21^{ème} RIMA de Fréjus assurera les missions suivantes :

- le contrôle du stationnement,
- la surveillance de la sécurité aux abords des écoles lors des heures d'entrée et de sortie,
- la gestion de l'environnement urbain,
- la régulation des déjections canines et la divagation des animaux.





Associations et évènements

LES ASSOCIATIONS, FORCES VIVES DE NOTRE VILLAGE

Elles contribuent fortement au climat convivial qui fait la bonne réputation de Bagnols. Comme à son habitude, la Municipalité souhaite mettre en lumière leur dynamisme. De janvier à mai, les associations bagnolaises ont été les actrices essentielles de nombreux évènements et initiatives qui ont enrichi la vie de notre Commune.

Le Marché d'Antan

L'association Bagnols Animation Tourisme organise tous les ans le Marché d'Antan, une fête de village qui a eu lieu cette année, pour sa 8ème édition, le 14 avril.

Un moment convivial et récréatif au cœur du village de Bagnols, rassemblant un marché artisanal, gourmand et de nombreuses animations. Le défilé d'ouverture permet aux bagnolais de se costumer en provençaux traditionnels pour la plus grande joie de tous et pour le plaisir des visiteurs présents en nombre dès le début de la matinée.



Cette année encore l'équipe de bénévoles s'est démenée pour que cette fête, ouverte à tous, soit réussie. Le soleil étant au rendez-vous, les déambulations, les nombreux ateliers permettant à chacun de découvrir des savoirs faire traditionnels, des stands de qualité ainsi que de nombreux jeux pour petits et grands, comme le tir à la corde ou la course en sacs, le lancer du fer à cheval, le chamboule tout, ont eu beaucoup de succès.

Les bénévoles et la municipalité par son aide et son envie de faire perdurer cette manifestation vous donnent rendez-vous l'année prochaine.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEEFG) IMPULSE UNE BELLE DYNAMIQUE !

Chers Bagnolais,

L'association, après consultation avec l'équipe éducative de l'école, a acheté en ce début d'année 2024 du matériel de sport pour un montant de 350€.

Ce matériel (cerceaux, ballons sauteurs, échasses, cordes à sauter) a pu être financé grâce à la participation au marché de Noël 2023 des associations bagnolaises dont l'APEEFG était l'organisatrice.

Le 17 mars, la seconde édition du carnaval de l'association.

L'équipe du périscolaire avec l'aide de nos charmants bambins ont fabriqué le fameux caramantran édition 2024 qui se trouvait en tête du cortège et qui a rejoint son homologue de l'édition 2023.

L'ensemble des participants a pu défiler dans les rues de notre beau village pour terminer par une après-midi récréative dans la cour de l'école. L'APEEFG tient fortement à remercier tous les bénévoles ainsi que la Municipalité et les Services Techniques pour leur aide précieuse sans qui cette après-midi n'aurait pu avoir lieu.



La recette de cette belle journée a permis à l'association, avec l'aide de notre formidable Lapin de Pâques, d'offrir des chocolats à l'ensemble des enfants de l'école.

Pour ce faire, les élèves de maternelle ont eu la chance de croiser ce fameux personnage au sein des jardins de la maison de retraite et de participer à une grande chasse aux œufs. Ils ont été les courageux ramasseurs de ces chocolats pour l'ensemble de leurs classes mais aussi pour les classes de primaires. Cette chasse aux œufs au sein de l'établissement a été l'occasion d'un échange intergénérationnel avec les résidents présents par le biais de dessins, de chansons et de leurs formidables sourires.

Merci à L'EHPAD de Bagnols-en-Forêt pour son accueil chaleureux.

Le 14 avril, l'association a tenu un stand, sur le traditionnel « Marché d'Antan » de la commune, organisé par l'association B.A.T. en proposant sucreries et rafraichissements aux visiteurs. L'occasion de passer une magnifique journée au cœur de notre village avec les enfants présents en costume traditionnel provençal.

Grâce à la recette de cette journée, l'association prévoit l'achat, en consultation avec Mme la Directrice, d'un petit cadeau pour l'entrée au collège de tous les enfants de CM2 de l'école.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien et à très vite pour de nouvelles aventures !!!

Sébastien, Nadège et Aurélie



Associations et évènements



Samedi 23 mars, Arkéodidacte organisait au Foyer municipal une soirée d'un type original : une conférence à plusieurs voix mêlant l'archéologie et l'actualité sur le thème des abeilles et de la production du miel.

Plus de 75 personnes étaient présentes pour écouter les intervenants. Martine Regert, directrice de recherche au CNRS, archéologue et chimiste, nous a d'abord présenté ses travaux sur l'exploitation du miel depuis la Préhistoire. Un beau voyage à la découverte des relations millénaires entre humains et abeilles.

Puis Perrine Barbe, apicultrice bagnolaise (GAEC apicole de l'Estérel) et Julien Duclos, apiculteur, Bagnolais également, nous ont parlé de leur métier et surtout des difficultés actuelles et des inquiétudes

LES ABEILLES ET NOUS, ENTRE ARCHÉOLOGIE ET ACTUALITÉ : UN SUCCÈS !

pour l'avenir des abeilles : pesticides, sécheresses, destruction des plantes à fleurs... tout se conjugue pour mettre en danger les abeilles et tous ceux qui en dépendent : nous, les premiers.

La discussion a ensuite été ouverte avec le public pour de riches échanges sur nos pratiques, les solutions possibles et les enseignements de l'histoire.

Pendant la conférence, une garde d'enfants gratuite était proposée pour que les parents puissent écouter en toute tranquillité. À la fin de la conférence, pendant l'apéritif - en grande partie à base de miel - offert aux participants, il était possible d'acheter du miel local.



Le succès de cette première conférence "archéologie et actualité", nous convainc de renouveler l'opération, et pour la prochaine, les idées ne manquent pas : le pastoralisme, le vin, la gestion de l'eau, les déchets...



EX LIBRIS

Ecrire ensemble : retour sur la Nuit de la dictée et les Nuits de la lecture

Les Nuits de la lecture, organisées pour la troisième année par le Centre National du Livre sur proposition du ministère de la Culture, se sont tenues du 18 au 21 janvier 2024. Ce fut un grand succès, avec près de 8500 événements organisés en France.

Le thème en était : le corps, car les jeux olympiques 2024 se dérouleront à Paris cette année.

Ex Libris, a organisé une dictée, la Nuit de la dictée. Une quinzaine de participants, ce qui, pour une première Nuit de la dictée, était honorable. Beaucoup de retours positifs ainsi que les souhaits de participer à des dictées régulièrement à Bagnols.

Le texte de la dictée, axé sur la thématique du corps, a également circulé entre

les Bagnolais(es), pour s'y exercer chez soi...

Volontairement, la soirée se voulait ludique et non compétitive : "l'essentiel est de participer" pour citer le Baron Pierre de Coubertin au sujet des valeurs de l'olympisme.

En cadeau des chèques-lire d'une valeur de 10 euros, utilisables en librairie, reçus par l'organisation des Nuits de la lecture.

Ex-Libris projette de refaire un évènement de la sorte. Le Centre National du Livre propose de participer aux prochaines Nuits de la lecture, du 23 au 26 janvier 2025, sur le thème « les patrimoines ».





Associations et évènements

ÇA GRIMPE CHEZ Orig'in 83

Le dimanche 14 avril 2024, 6 jeunes de la section escalade de l'association et école de danse ORIG'IN 83 ont participé à la deuxième étape du défi interclub du secteur.

Ce défi est organisé par le CAF Estérel, le club Quand on Grimpe et l'Association Sportive et Culturelle pour la Solidarité (ASCS). Il a pour but de participer au financement d'un séjour escalade en Corse. Ce séjour permettra à 12 jeunes sélectionnés de se former à la pratique de la Grande Voie.



Cette deuxième étape s'est déroulée à Montauroux sur le mur artificiel du collège. Un gros changement pour nos jeunes grimpeurs habitués à évoluer en milieu naturel (Blavet, Lieutenante). Ce qui ne les a pas empêchés de continuer à gagner des points pour les deux prochaines étapes du défi (le 19 mai à Roquebrune et le

9 juin à Fréjus) mais surtout à rencontrer les autres jeunes grimpeurs du coin ! Un moment amical et convivial sous le signe du partage et de la cohésion !



Dans la suite sportive de la saison, une vingtaine d'adhérents d'ORIG'IN 83 étaient présents sur la ligne de départ du marathon en relais et du semi-marathon PROVENCE VERTE (Gonfaron) le samedi 4 mai 2024 !



Un accès illimité à la Culture : Bagnols-en-Forêt rejoint le réseau des médiathèques du Pays de Fayence

La bibliothèque de notre Commune, gérée par le Foyer Rural, rejoint désormais le réseau intercommunal. En intégrant ce réseau dynamique, notre bibliothèque locale renforce son engagement à offrir aux Bagnolais(es) un accès sans limite à la culture et à l'information.

Ce réseau, consolidé depuis fin 2022, réunit désormais neuf médiathèque, une par Commune (Bagnols-en-Forêt, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint Paul en Forêt, Seillans, Tanneron et Tournettes).

Cette mise en réseau permet d'accéder à une impressionnante collection de 210 000 documents comprenant des livres, des revues, des CD audio et des DVD, offrant ainsi un accès illimité à la culture.

Grâce au principe de la carte de prêt unique, les usagers peuvent profiter d'une offre culturelle actualisée et numérique, disponible dans toutes les médiathèques du réseau. De plus, une navette hebdomadaire assure la distribution des documents demandés sur tout le territoire.

L'adhésion au réseau est gratuite pour les résidents du Pays de Fayence, offrant ainsi la possibilité d'emprunter jusqu'à 11 documents à chaque visite, dont 8 livres ou revues, 2 CD et 1 DVD, pour une durée maximale de 3 semaines.

Un complément de cette offre, le réseau propose un accès à une variété de livres numériques, ainsi que le prêt de liseuses et autres tablettes numériques via le site :

www.mediathèques-paysdefayence.fr

Les services numériques tels que Cafeyn (presse en ligne) et la plateforme d'apprentissage Toutapprendre.com enrichissent également l'expérience des abonnés. De plus, en tant que partenaire institutionnel, la Médiathèque Départementale du Var (MDV) offre un accès à la VOD, aux trésors de la BNF et à Skilleos, une autre plateforme d'apprentissage.

En parallèle de cette offre riche et variée, le réseau propose un programme d'animations comprenant des expositions, des lectures, des rencontres avec des auteurs et des conférences.



Associations et évènements

Depuis septembre 2022, la Maison Pour Tous (MPT) de Montauroux propose des séances de projection itinérantes à travers le Pays de Fayence, facilitant grandement l'accès aux dernières sorties cinématographiques.

Pour un tarif bien inférieur à ce qui se pratique dans les grandes salles du littoral, les Bagnolais(es) peuvent se rendre au Foyer Municipal les premiers et troisièmes lundis du mois pour se cultiver, se divertir, s'émerveiller devant le grand écran, tout en contribuant à la bonne santé d'une association de notre Intercommunalité.

Après une année 2023 peu satisfaisante au regard de la fréquentation, nous assistons depuis mars dernier à un réel et salutaire regain sur notre Commune, enregistrant certains soirs plus de 30 spectateurs par soirée.



La Municipalité tient à exprimer sa profonde gratitude envers les Bagnolais(es) pour leur engagement et leur soutien indéfectible en faveur de la préservation de ce service précieux qui aurait pu être amené à disparaître.

La pérennité et le succès du cinéma itinérant sont étroitement liés aux partenariats possibles avec les municipalités de la CCPF et les associations locales ou intercommunales.

La saison estivale se profile et devrait apporter son lot de belles surprises, grâce à l'intérêt collectif suscité et le soutien de la Municipalité.

Pour plus d'informations sur l'association ou les séances de cinéma de Montauroux <https://www.mpt-montauroux.com/>

CINÉMA à Bagnols en Forêt

Lundi 3 juin

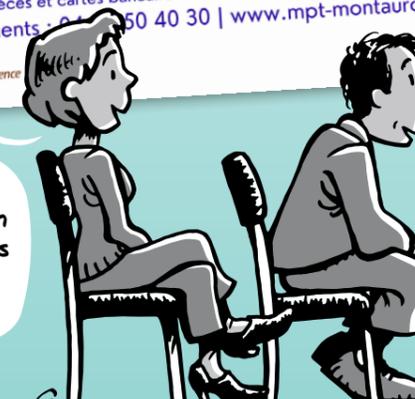
18h00



AU FOYER MUNICIPAL

Tarifs : 4€ étudiants, adhérents, moins de 18 ans | 6€ plein tarif
 Paiement : espèces et cartes bancaires
 Renseignements : 04 94 50 40 30 | www.mpt-montauroux.com

20h30



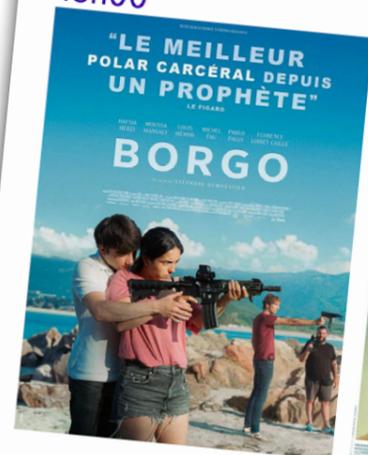
Films récents, projection et son de qualité, sièges confortables, convivialité...

... et pas de bruit de pop corn !!!

CINÉMA à Bagnols en Forêt

Lundi 17 juin

18h00



AU FOYER MUNICIPAL

Tarifs : 4€ étudiants, adhérents, moins de 18 ans | 6€ plein tarif
 Paiement : espèces et cartes bancaires
 Renseignements : 04 94 50 40 30 | www.mpt-montauroux.com

20h30



Le grand ménage de printemps : une démarche collective !

La préservation de notre environnement est une préoccupation majeure pour les Bagnolais(es). Comme en témoignent les actions successives de ramassage des déchets disséminés sur l'ensemble du territoire ; à l'initiative de la Région, de la Municipalité, des Citoyens ou du milieu associatif.

La société de Chasse Bagnolaise toujours active

La Société de Chasse « la Bagnolaise » a initié une opération de nettoyage de la forêt le 2 mars dernier. Munis de plusieurs remorques, ils ont parcouru les sentiers forestiers, ramassant une quantité considérable d'ordures.

Ces derniers ont été acheminés en déchetterie après un tri méticuleux effectué par les participants.



L'initiative utile du Quartier n°1

Mme GASPAROLLO et M. PARICKMILER (référénts du quartier n°1) ont organisé une action citoyenne le 16 mars, dans le cadre de l'opération "Nettoyage de printemps".

Treize volontaires se sont retrouvés les manches afin de restaurer la propreté de l'entrée nord de la Commune, aux abords de la route de Saint-Paul.

Un énorme effort qui a permis de collecter :

- un mètre cube de plastique, de boîtes métalliques et de bouteilles en plastique,
- une centaine de bouteilles en verre,
- environ deux mètres cubes d'encombrants.

Cette activité s'est déroulée dans une atmosphère conviviale, clôturée par un "debrief goûter".

Une initiative qui prouve que les Conseils de Quartier peuvent participer à l'amélioration de la qualité de vie sur notre Commune avec des actions concrètes sur le terrain.



"Nettoyons le Sud" : Bagnols-en-Forêt s'inscrit dans la dynamique régionale

Bagnols-en-Forêt s'inscrit dans la dynamique régionale. C'est la Région qui impulse pour la deuxième année, avant la belle saison (touristique !), l'opération "Nettoyons le Sud", et encourage les Municipalités qui le souhaitent à "jouer le jeu".

Mme CAUVY et Mme PELISSIER ont fait le nécessaire pour relayer l'événement sur notre territoire en partenariat avec l'association Compost'Tri du Pays de Fayence.

Une première participation à l'opération pour notre commune avec plus de 30 volontaires le jour J. Au rendez-vous, des jeunes, des moins jeunes mais également des administrés de communes voisines souhaitant participer à une initiative non représentée sur leur territoire.

Armés des kits de ramassage fournis par la Région, l'objectif était de nettoyer la zone de la table d'orientation en haut des Gorges du Blavet.

Le bilan de cette matinée est impressionnant : plus de 75 kg de déchets ont été ramassés sur Bagnols-en-Forêt, dont 24,55 kg de verre, 6,35 kg d'emballages, 44,7 kg d'encombrants, 1 kg de textiles et 1 litre de mégots.



Un succès à l'échelle régionale, avec plus de 20 000 participants dans plus de 300 communes, ayant permis de ramasser plus de 85 tonnes de déchets, soit 35 tonnes de plus que l'année précédente.



Retrouver l'article et la galerie photo complète sur le site
<https://www.bagnolsenforet.fr/nettoyons-le-sud-bilan-2024/>

Un projet de territoire partagé LE PARC NATUREL REGIONAL MAURES-ESTEREL-TANNERON

En réponse aux graves incendies de la Plaine des Maures en août 2021, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a initié une étude pour évaluer la pertinence de créer un 10^e Parc Naturel Régional (PNR), qui engloberait notre Commune.

Un PNR, territoire rural habité, est reconnu nationalement pour sa richesse patrimoniale et paysagère, protégé et valorisé pour une durée de 15 ans.

Impliquant une collaboration entre les acteurs locaux, ce projet vise à mettre en œuvre une politique innovante et concertée d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le processus de création d'un PNR repose sur l'élaboration d'une charte, traduisant un projet de territoire concerté. Les communes, établissements publics, départements et la Région s'engagent à la mettre en œuvre, impliquant également les chambres consulaires, associations, entreprises et agriculteurs.

Une consultation des maires et des acteurs socio-professionnels a déjà eu lieu, et les habitants seront également impliqués dans l'élaboration de la charte.

Ce projet vise à répondre aux enjeux de biodiversité tout en favorisant un développement durable et équilibré de la région.

<https://www.bagnolsenforet.fr/parc-naturel-regional/>

Communes concernées par le territoire d'étude du projet de parc naturel régional Maures-Estérel-Tanneron



REGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Le 11 avril 2024, une délibération donnant au Maire l'autorisation de mettre en œuvre la procédure de retrait du SMIDDEV était votée à la majorité.

SMIDDEV

Le Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), anciennement Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) a été créé pour une durée illimitée, par arrêté du Préfet du Var en date du 12 septembre 1974.

Depuis cette date, ce syndicat assure le traitement des ordures ménagères de Bagnols en Forêt.

En 2014, notre village a rejoint la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) qui est devenue membre du SMIDDEV, en application du principe de représentation et de substitution, pour la seule commune de Bagnols en Forêt.

Les ordures ménagères de notre Commune, enfouies par le SMIDDEV au Vallon des Lauriers, représentent moins de 2% des tonnages de déchets dont le traitement est pris en charge par le Syndicat. 98% des tonnages correspondent à la seule Communauté d'Agglomération « Estérel Côte d'Azur Agglomération ».

Le SMIDDEV comprend à ce jour 2 membres : Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA, anciennement nommée CAVEM) et, pour la seule Commune de Bagnols en Forêt, la CCPF.

Notre Communauté de Communes exerce la compétence obligatoire de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés sur l'ensemble de son territoire, à l'exception de notre village, pour lequel elle n'assume que la compétence collecte. Le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) de Bagnols en Forêt est, quant à lui, assuré par le SMIDDEV.

Pour des raisons d'efficacité et de réduction des coûts, la CCPF optimise les tournées de collecte des DMA en faisant abstraction des limites communales. De fait, les tonnages issus de Bagnols en Forêt sont reconstitués artificiellement puis envoyés au SMIDDEV qui procède à leur enfouissement au Vallon des Lauriers.

La procédure de reconstitution des tonnages est non seulement fastidieuse et imprécise sur le plan administratif comme sur le plan technique mais présente aussi un risque élevé d'erreur d'estimation, et partant, de surcoûts inutiles.

3 projets d'envergure sont venus s'ajouter à cette situation initiale et ont sérieusement rebattu les cartes, confortant l'idée que notre sortie du SMIDDEV devient une nécessité.

➤ La CCPF, en décembre 2020, fait le choix de déployer, sur l'entièreté de son territoire, le dispositif de Redevance Incitative. Il sera opérationnel à partir du 1er janvier 2025 et a pour but de réduire la quantité de déchets à enfouir.

➤ Une Installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) au Vallon des Pins, est mise en service en avril 2022, son exploitation est assurée par une Société Publique Locale (SPL) ayant pour actionnaires 4 Etablissements Publics Locaux : **Draguignan Provence Verdon agglomération (DPVa)**, le **Syndicat mixte d'Élimination des Déchets (SMED- Pays de Grasse, Cannes et Pays de Lérins)**, le **SMIDDEV** et la **CCPF** qui détient, à elle seule, 50% des parts de cette Société.

➤ Le SMIDDEV fait le choix de la construction d'une usine de tri pour le traitement des ordures ménagères produites sur les territoires relevant de sa compétence. Sa mise en service est annoncée fin 2024 et fera suite à l'exploitation du site d'enfouissement des Lauriers dont la fermeture est arrêtée au 31 août 2024. Elle a pour but la réduction des tonnages à enfouir.

On constate que ces décisions ont une incidence sur la philosophie, l'organisation et le coût du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

La CCPF, avec la Redevance Incitative, fait le choix de la prévention, en incitant les usagers à trier et à composter en amont, s'ils veulent maîtriser le coût de collecte et de traitement de leurs déchets.

Le SMIDDEV choisit de trier ses déchets après collecte, en utilisant un process industriel consommateur d'eau et d'énergie.

La gestion de l'ISDND du Vallon des Pins est assurée par une Société Publique Locale qui fonctionne en quasi régie, ce qui permet de proposer à nos adhérents un prix à la tonne enfouie le plus juste possible puisqu'il n'y a pas d'intérêt pour la SPL à faire des bénéfices.

Le SMIDDEV choisit d'accorder l'exploitation de son usine à une entreprise privée qui doit nécessairement rentabiliser le fonctionnement de l'installation en accueillant le tonnage de déchets le plus proche de la capacité totale de traitement prévue par l'arrêté préfectoral.

La CCPF a souhaité porter le projet de construction d'une ISDND et la mise en œuvre de la Redevance Incitative sur le territoire communautaire pour maîtriser les coûts de fonctionnement et d'investissement du Service Déchets.

Le maintien de la CCPF au sein du SMIDDEV aura plutôt l'effet inverse et entraînera des surcoûts importants. L'ensemble des usagers du service Déchets de la Pays de Fayence paiera non seulement la mise en œuvre de la Redevance Incitative, le coût de l'enfouissement au Vallon des Pins mais aussi le surcoût lié à l'obligation, pour les déchets de Bagnols en Forêt, de passer par l'usine de tri du SMIDDEV. Surcoût non justifié car la Redevance Incitative est reconnue comme un dispositif présentant une efficacité égale ou supérieure à une unité de tri et de valorisation, en matière de performance de tri.

Comment faire entendre aux Bagnolais que leurs efforts pour trier, composter et réduire autant que possible la part valorisable de leurs ordures ménagères ne suffira pas ? Comment faire entendre à tous les usagers de la CCPF qu'ils devront payer un supplément pour que les déchets résiduels de Bagnols en Forêt soient traités dans une usine ? Cette obligation porterait un coup fatal aux projets de déploiement de la Redevance Incitative en Région Sud, particulièrement carencée dans ce domaine.

Exploiter une ISDND en quasi Régie et promouvoir la Redevance Incitative sont autant de décisions courageuses qui attestent de notre volonté d'être une Communauté autonome et résiliente en matière de gestion des déchets. Ces choix déterminants permettront de contenir les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets et de les rendre soutenables par les usagers. L'adhésion au SMIDDEV n'est plus une nécessité pour notre Communauté qui se dote des moyens à la hauteur de son ambition. Le maintien de notre dépendance au SMIDDEV, à son devenir et à ses choix, sont bien davantage des freins et des obstacles pour le Pays de Fayence, porteur d'un projet de territoire cohérent, respectueux de ses spécificités et soucieux de préserver son habitabilité et la sérénité de sa population.

En résumé, il n'y a que 2 alternatives qui s'offrent à nous : permettre la sortie de Bagnols en Forêt ou décider de l'adhésion au SMIDDEV, des 8 autres villages de la CCPF.

Si notre projet est la défense des intérêts de la Communauté, la limitation des coûts du Service public, la recherche de cohérence et l'accession à l'autonomie, pour plus de résilience et de sécurité, alors, une seule solution est acceptable et en mesure de nous assurer un avenir pertinent et désirable.



PROJET DE DÉCHARGE DU BTP A FONTSANTE

Depuis plusieurs mois, je suis avec intérêt le dossier du projet « Valor Pôle » de Fonsante, porté par le groupe Suez, sur le site de l'ancienne mine de Tanneron (propriété de la ville de Callian). Malgré le désengagement récent du Maire de Callian, le dossier est actuellement entre les mains du Préfet du Var.

En l'absence d'une base de réflexion suffisamment solide, mon propos n'est pas de préjuger ou non de l'intérêt de cette décharge, de ses risques sur l'Environnement, ni même de son utilité.

Je m'interroge simplement sur le comportement de certains maires de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) qui, très passifs, pour ne pas dire complices, lors de l'implantation sur le sol bagnolais d'une décharge à ciel ouvert, sont soudain très mobilisés contre ce projet de décharge qui se rapproche dangereusement de leur patrimoine communal.

Rappelons que certains Bagnolais opposés à la rehausse du site 3 de la décharge des Lauriers et à la création de la décharge du Vallon des Pins, ont été stigmatisés et même accusés de faire du « nombrilisme », y compris par le Maire de Bagnols-en-Forêt lui-même, ajoutant qu'ils étaient incapables d'appréhender les enjeux d'un tel projet de stockage et de traitement des déchets.

L'effort demandé aux Bagnolais à l'époque, au profit de « l'intérêt général », ne semble plus les concerner quand il s'agit d'implanter sur leur sol une décharge du BTP. Étranges ces défenseurs de l'Environnement à géométrie variable qui ne sont pas concernés quand ils ne sont pas impactés directement et deviennent de fervents écologistes militants de la protection de l'Environnement quand la menace se rapproche de chez eux. La défense de leurs intérêts communaux est soudainement prioritaire.

Or, force est de constater, que de nombreuses prises de position d'Opposants au site de Fonsante, y compris d'élus en pointe dans la contestation, reprennent en chœur les mêmes arguments que les Opposants bagnolais utilisaient à l'époque sur la rehausse de la décharge des Lauriers et de la décharge du Vallon des Pins ! Pour n'en citer que quelques-uns :

« La région est sensible aux risques sismiques, l'image de notre contrée et de notre village serait désastreuse, les risques d'incendie, la destruction de la faune et la flore, répercussion désastreuse sur l'industrie du tourisme, les aléas de l'exploitation, la qualité de vie, la noria de 300 camions par jours engendrée par l'activité, le massif de l'Estérel est classé zone NATURA 2000, nous sommes la porte de la Côte d'Azur, pas sa poubelle, il y a quand même d'autres endroits beaucoup plus adaptés, dévalorisation immobilière, dévalorisation de la région »...

On peut lire également : « Les Alpes maritimes préfèrent polluer notre environnement plutôt que le leur. Nous allons servir de dépotitoir pour toute la région », « Nous n'avons pas vocation à devenir la poubelle du 06 ».

Le Maire de l'une des communes impactée a même été jusqu'à suggérer publiquement dès septembre 2021 et en décembre 2022, la création d'une Zone A Défendre (ZAD) comme à Notre Dame des Landes, si le besoin s'en faisait sentir, avec toutes les conséquences et les risques de violences d'une telle initiative. Des événements nationaux récents en attestent. Ces propos irresponsables pour un élu de la République, aux conséquences imprévisibles, sont inadmissibles.

Il est cocasse de constater que **ce même Maire**, Président de la SPL du Vallon des Pins du 17/07/2019 au 31/08/2020, n'a pas contesté la demande d'exploitation de cette ISDND d'août 2019, qui justifiait à la page 440, la création d'un casier destiné à recevoir les **déchets d'amiante**, faute de casiers de ce type en région PACA ! Le document validait cette création par sa parfaite cohérence avec la Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la région PACA.

Les 1 750 000 tonnes de déchets ménagers déversés sur notre territoire communal et les tonnes de déchets d'amiante prévisibles ne le gênaient manifestement pas à cette époque.

Demandons-nous alors quelle est la position du maire de Bagnols-en-Forêt sur ce projet ?

Elle a évolué avec le temps. D'abord vigoureusement opposé au projet Fonsante (conseil communautaire du 26/06/2021), il est devenu plus tempéré (conseil municipal du 16/03/2023) avec des propos repris lors de l'A.G. de l'Association « Vivre et Agir aux Esterêts du Lac » (VAEL) du 15/10/2022, qui lui ont valu des contestations de certains participants.

Dans un article du numéro 56 du « nouveau journal » de l'hiver 2023, le Maire de Bagnols-en-Forêt est même présenté comme un « maillon faible » de la contestation contre ce projet. Il lui est reproché entre autres, d'avoir rencontré le directeur délégué sud-est de la société Suez, porteur du projet.

Il est vrai que le positionnement du Maire de Bagnols-en-Forêt sur ce dossier est délicat et peu confortable. En effet, concomitamment à ses fonctions électives, il est depuis 2020, le Président de la SPL qui exploite sur notre sol la décharge à ciel ouvert du Vallon des Pins, qui n'a rien de vertueuse, malgré tous ses efforts médiatiques de communication, pour démontrer le contraire.

Jean-Pierre CHOISELAT



Démocratie

Elections européennes : elles détermineront la composition du Parlement Européen, l'organe législatif façonnant l'avenir commun des états membres, pour les 5 prochaines années. Sa composition influera de façon importante sur les orientations prises par cette superstructure, dont l'importance n'est pas toujours bien mesurée par les Citoyens.

À titre d'exemple, l'Europe subventionne l'agriculture française à hauteur d'environ 10 milliards d'euros par an. Pour ne citer que lui, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) permet d'accompagner sur cinq ans les agriculteurs et agricultrices qui s'engagent dans la transition

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes se tiendront dimanche 9 juin

agroécologique (réduction des engrais et des pesticides, etc.).

Rappelons que Bagnols-en-Forêt a entamé un processus de création de ZAP (Zone Agricole Protégée) et œuvre en faveur d'une plus grande autonomie alimentaire sur son territoire.

La Municipalité vous encourage donc vivement à exercer votre droit de vote le 9 juin et à jouer un rôle actif dans le processus démocratique européen.

Les bureaux de vote seront installés au Foyer Municipal (130 Boulevard du Rayol).



Démocratie

Elus locaux et indemnités : ce que prévoit la loi

Par défaut, les indemnités se partagent entre le Maire et les adjoints. Cependant, la législation permet aux Élus de partager l'enveloppe indemnitaire avec l'ensemble des conseillers municipaux qui possèdent des délégations.

À Bagnols-en-Forêt, les adjoints et la plupart des conseillers municipaux se partagent les délégations pour augmenter l'effi-

cacité dans le traitement des dossiers et décentraliser le pouvoir politique afin de promouvoir l'élargissement de la démocratie.

Mensuellement, le montant total des indemnités perçues reste nettement inférieur au maximum théorique possible (6226,82 € au lieu de 7 004,31 €).

Lien du document officiel

<https://urlr.me/8zx2Q>

RÉUNION ENTRE ÉLUS ET RÉFÉRENTS DE QUARTIER

Le 31 janvier 2024, dans la salle du Conseil Municipal de Bagnols-en-Forêt s'est tenue la première réunion entre Référents des conseils de quartier et les Élus de la Municipalité.

Pendant plusieurs heures, M. le Maire, M. VAROQUI-ROLLAND, M. ZORZUT et M. SINE ont échangé avec l'ensemble des référents de quartier.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'équipe Municipale de mener une gouvernance transparente et participative en écoutant attentivement les problématiques remontées par les référents de quartier, relais démocratiques supplémentaires entre Élus et Citoyens.

La réunion a mis en évidence les défis spécifiques de chaque quartier tout en favorisant l'émergence de solutions collaboratives.

La Municipalité souhaite également remercier l'ensemble des référents de quartier, qui réalisent un travail d'écoute et de synthèse des enjeux, projets et problématiques de chaque quartier.

Un travail minutieux disponible sous la forme de comptes-rendus sur le site internet de la Commune :

<https://www.bagnolsenforet.fr/les-conseils-des-quartiers/>

La Municipalité tient à remercier, une fois de plus, tous les Citoyens qui accordent leur temps de façon bénévole au bénéfice de la Collectivité, à travers le dispositif des Conseils de Quartier.

Et tout particulièrement aux Référents pour leur implication constante dans cette tâche difficile.



Comment sont élus les députés européens ?

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct à un tour.

Le 9 juin 2024 ! Elles se dérouleront en un tour et sont ouvertes pour être élues au Parlement européen pendant 5 ans.

Les candidats aux élections européennes sont élus au scrutin proportionnel.

Les partis politiques présentent des listes de candidats dans chaque État membre qui a un nombre de sièges défini. Les citoyens votent pour une liste et les sièges sont répartis proportionnellement aux votes reçus.

Plus une liste obtient de voix, plus elle obtient des sièges.

Où, ce système garantit donc une représentation équilibrée des différentes opinions politiques.

En cas d'égalité entre deux listes, c'est celle avec la moyenne d'âge la moins élevée qui remporte le siège.

Exactement ! Il faut savoir également que toutes les listes avec plus de 5% des voix expriment obligatoirement des sièges.

Les députés européens sont élus pour cinq ans et le vote se fait en un seul tour.

Les sièges sont répartis entre les listes de candidats en fonction du nombre de voix obtenus.

Pour résumer

Allez voter!

Pour plus d'informations : elections.europe.fr

MODIFICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Il a été proposé, et voté, des modifications importantes concernant la composition du Conseil Municipal lors de la séance du 14 mars 2024.

Pour mémoire, la démission de l'Adjointe au Maire Madame Carole CHEVAL-BOIVIN en avril 2023 avait abaissé

le nombre total d'Adjoints de 6 à 5. Un an après ce départ, le Conseil Municipal a élu Madame Brigitte CAUVY nouvelle Adjointe déléguée à l'Environnement, au Patrimoine et à la Culture. Une façon pour le Maire et l'équipe majoritaire de formaliser la constance de son engagement dans ces domaines.

Mme CAUVY devient la 6^{ème} adjointe de M. le Maire. Elle s'engage à préserver le patrimoine matériel et immatériel de notre territoire en poursuivant les chantiers de rénovation des lavoirs mais également en recherchant des subventions pour le moulin de Ste Anne. Une attention particulière sera consacrée à la Chapelle St Denis pour les années 2024/2025.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de son discours sur la redifusion du Conseil Municipal :

<https://youtu.be/UdDKlOxf15I?si=QV6O6fPnmrN-LYU2&t=1016>



Autre changement acté lors de cette même séance : Monsieur Fabien CASABIANCA, Conseiller Municipal, a pris la décision de renoncer à ses délégations et indemnités de fonction associées, ne disposant pas du temps nécessaire à l'investissement qu'il ambitionnait pour notre Commune, qu'il affectionne tant.

Recensement 2024 : faire le point pour se projeter

Du 18 janvier au 17 février, cinq agents municipaux volontaires ont sillonné la Commune pour distribuer les documents nécessaires dans chaque boîte aux lettres ou, parfois, démarché physiquement les résidents Bagnolais.

Le recensement de la population est bien plus qu'une simple collecte de chiffres. C'est un acte citoyen de reconnaissance et d'inclusion. Il permet de mieux comprendre la composition démographique de notre Commune, de planifier les services publics et de déterminer les budgets.

La Municipalité est heureuse de constater une participation remarquable de la part des Bagnolais(es). L'équipe Municipale tient à exprimer sa gratitude envers toutes celles et tous ceux qui ont pris le temps de participer à ce processus.

Et plus encore, que les agents recenseurs soient remerciés et félicités pour leur investissement conséquent durant un mois entier, incluant soirées et week-ends.

Les services publics, grâce à la qualité du travail effectué, pourront disposer de données précises quant aux réalités démographiques de notre Commune.

Concernant les résultats officiels, il appartiendra à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) de les publier après validation, en principe au cours du second semestre de cette année.

Tenez-vous informés via les supports municipaux !

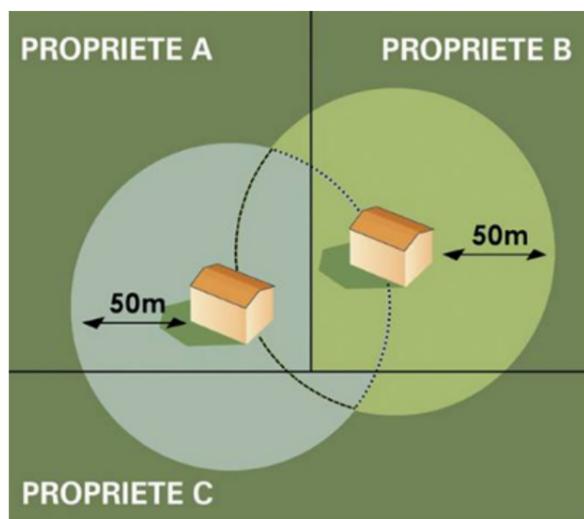


LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD) : UN RAPPEL PLUS QU'UTILE

En vertu du Code Forestier, ces directives ont pour finalité première la protection des habitations et des espaces naturels en limitant la propagation des incendies.

Conformément à ces exigences légales, les propriétaires sont tenus de procéder au débroussaillage autour de leurs résidences et de leurs terrains situés à moins de 200 mètres de la forêt, d'une lande, d'un maquis ou d'une garrigue.

Ce processus implique la réduction de la densité de la végétation, l'élagage des arbres et l'élimination des déchets végétaux susceptibles de favoriser la propagation du feu sur une profondeur de 50 mètres autour de ces installations.



UN ENGAGEMENT COLLECTIF POUR LA SÉCURITÉ

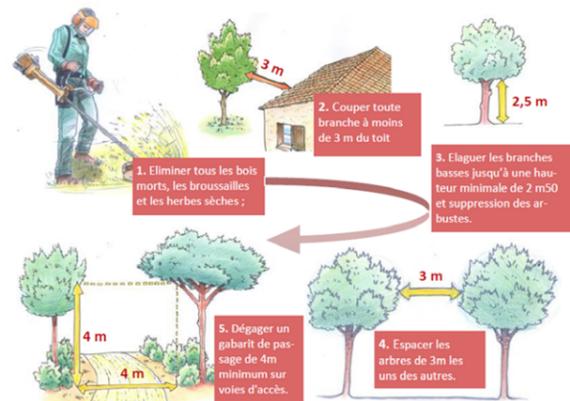
Il est impératif que chaque propriétaire respecte scrupuleusement les OLD et réalise régulièrement les travaux de débroussaillage requis.

Voici un aperçu des actions concrètes à entreprendre pour se conformer à ces directives :

- Maintenir une distance minimale entre les houppiers : 3 mètres ou quelques bouquets d'arbres de moins de 15 mètres de diamètre, espacés de 3 mètres minimum et situés à plus de 20 mètres des constructions.
- Aucune végétation ni branche d'arbre ne doit se trouver à moins de 3 mètres d'une construction.
- Ratissage de tous les végétaux sur un rayon de 20 mètres autour des constructions.

- Aménagement de haies séparatives à plus de 3 mètres des constructions, avec une épaisseur et une hauteur inférieure à 2 mètres.
- Élagage des arbres jusqu'à une hauteur de 2,5 mètres.
- Maintien d'un gabarit sans végétation d'une hauteur de 4 mètres sur les voies ouvertes à la circulation publique et les voies privées menant à une construction.
- Débroussaillage sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre des voies privées menant à une construction.
- Élimination de tous les rémanents issus des opérations de débroussaillage.

Comment débroussailler ?



RESPONSABILITÉS ET PROCÉDURES

Il est essentiel de comprendre que la responsabilité du débroussaillage incombe au propriétaire du bien. Toutefois, dans le cas où le locataire est autorisé par contrat à effectuer ces travaux, il peut également s'en charger.

Conformément à l'article L.134-8 du Code forestier, seul le propriétaire est juridiquement responsable, à l'exception des baux emphytéotiques de longue durée.

COMMENT INTERVENIR CHEZ UN VOISIN ?

Pour entreprendre des actions de débroussaillage chez un voisin, il est important de suivre les directives légales énoncées dans l'article R.131-14 du Code forestier.

Cela implique d'informer le propriétaire et l'occupant du terrain concerné de leurs obligations, de demander leur autorisation d'entrer sur le terrain, et de respecter leur décision.

En cas de refus ou d'absence de réponse dans un délai d'un mois, les obligations de débroussaillage incombent au propriétaire du terrain en question.

S'INFORMER OU OBTENIR DES RÉPONSES ?

Vous pouvez contacter la Police Municipale de Bagnols-en-Forêt
575 Grande Rue - 83600 Bagnols-en-Forêt
Téléphone : 04 94 40 31 53
Horaires : du lundi au vendredi : 08 h 00 - 17 h 00

En utilisant le formulaire de contact de notre site internet pour joindre la Police Municipale directement par courriel

<https://www.bagnolsenforet.fr/contact/>

L'assistant de prévention : rôles et missions

L'Assistant de Prévention, œuvrant sous la direction de notre Directrice Générale des Services (DGS), joue un rôle pivot dans la mise en œuvre de mesures visant à garantir un environnement sûr et sain pour nos services municipaux.

Parmi ses responsabilités, l'Assistant de Prévention s'engage activement dans la préparation et la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques. Ce document essentiel implique l'identification et le classement des risques professionnels, ainsi que la proposition d'actions concrètes de prévention.

Il participe également à l'analyse des accidents de service ou de travail, contribue à la bonne gestion des registres de sécurité, assure l'accueil et la formation des nouveaux agents en matière de sécurité, organise des formations et des actions de sensibilisation afin de renforcer la culture de la sécurité au sein de nos équipes.

La communication sur les enjeux de santé et de sécurité au travail est également au cœur de ses préoccupations, à travers des réunions d'information et un affichage régulier.

L'assistant de prévention participe aux réunions du Comité Social Territorial (CST) en tant qu'invité sur certains dossiers.



Retour sur une action pour la prise en charge d'une problématique liée à la bonne posture avec un médecin du travail, un ergonome et une assistante technique en Santé du Travail

Formation Sauvetage Secourisme du Travail : un engagement en faveur de la sécurité

La Municipalité, soucieuse du bien-être et de la sécurité de ses agents, a récemment instauré des journées de formation en Sauvetage Secourisme du Travail (SST).

Cette initiative reflète son engagement constant afin de garantir un environnement de travail sûr et propice à chacun. Elle traduit sa volonté de former les agents pour réagir en cas de situation d'urgence lors de l'accueil des Bagnolais(es).

Administratifs, techniques ou rattachés aux services périscolaires ont bénéficié de deux jours de formation, entre théorie et mise en pratique.

Quinze agents se sont vu décerner un diplôme attestant de leurs nouvelles compétences en matière de sécurité.





Cascade de Gourbachin